



Surfacturation /devis travaux

Par bengeo

Bonjour,

Ouvrant à la restauration de ma maison, j'ai dû en refaire le chemin d'accès. Un artisan chez moi a été retenu pour cela, sur la base d'un conseil amical, d'une expérience antérieure avec celui-ci, et enfin d'un devis bien moins cher que les autres. Montant du devis : environ 8000 euros.

Dans les travaux finalement effectués par ce dernier, certains n'étaient pas prévus au départ et ne figuraient pas dans le devis. La décision avait cependant été prise de les faire après discussion avec l'artisan (plus de surface de goudron par exemple). Montant prévu avec le supplément : environ 13000 euros

Il s'avère aujourd'hui que cet artisan nous a sous informés tout au long des travaux , ce qui nous met en difficulté financière: le chantier initial nous revient beaucoup plus cher car le devis en sous-évalue l'ampleur, et ce qu'il nous avait indiqué oralement du montant du chantier « hors devis » est totalement faux. Résultat : la facture est 3 fois plus élevée que le devis, au total environ 21 000 euros. Je ne dispose même pas de la somme suffisante, même en épuisant ma dernière ligne de crédit travaux et en hypothéquant ainsi la fin de la restauration.

Que faut-il faire dans ce cas, j'ai l'impression que cet artisan a sous évalué son devis pour décrocher le marché et ensuite profité de la situation pour « charger » le chantier sans me tenir pleinement informé des montants engagés. Puis-je envisager un recours juridique ou suis-je responsable?

Merci d'avance

Par jury34

Bonjour,

A vous de démontrer l'intention frauduleuse du prestataire.

A fortiori, vous n'êtes tenu que par ce qui a été signé. A lui de démontrer que vous avez consenti à de tels travaux. Ce qui ne semble pas être totalement le cas.

Bien cordialement